



(Originaux + copies)

PREMIERE INSCRIPTION dans l'établissement

- Lettre d'Admission (*PARCOURSUP, Transfert, DAP, E-candidat, Etudes en France, ECTS,...*)
- Récapitulatif d'inscription Primo web ou dossier d'inscription
- Fiche d'inscription pédagogique (Déclaration d'examen) à compléter et imprimer
- Relevé des notes du baccalauréat (signature + tampon officiel) *uniquement pour les L1*
- Attestation de réussite à la Licence (pour une inscription en M1) ou du M1 (pour une inscription en M2)
- Attestation Journée Défense Citoyenneté pour les étudiants français à défaut attestation recensement
- 1 Photo d'identité aux normes

REINSCRIPTION à l'UFR Droit et Science Politique

- Récapitulatif Web de réinscription sur l'ENT ou dossier d'inscription
- Fiche d'inscription pédagogique (Déclaration d'examen) à compléter et imprimer
- Carte d'étudiant de l'année précédente
- Le relevé de notes de l'année 2017-18 (*seuls les étudiants qui ne peuvent s'inscrire par le Web sont concernés*)
- Attestation de réussite à la Licence (pour une inscription en M1) ou du M1 (pour une inscription en M2)

ET par tous les étudiants

- Attestation CVEC (Contribution de Vie Etudiante et de Campus)
- Attestation responsabilité civile universitaire (*équivalente à l'assurance scolaire ou extra-scolaire*) valable pour l'année 2018-2019
- Un justificatif de domicile : facture de téléphone ou d'électricité de moins de trois mois, à votre nom ou au nom de vos parents ou de votre hébergeur. Dans ce dernier cas, joindre une lettre signée de l'hébergeant certifiant que vous habitez chez lui et une copie de sa pièce d'identité
- Carte d'identité ou passeport en cours de validité
- Titre de paiement (chèque, carte bleue, mandat facture)

ET selon situation

Pour étudiants en réorientation :

- certificats de scolarité (*BTS, DUT,...*)

Pour les étudiants arrivant d'une autre université en France :

- Autorisation de transfert acceptée et signée par les deux établissements

Pour les étudiants en double inscription :

- certificats de scolarité et quittance des droits

Pour les étudiants de l'Union Européenne ou internationaux :

- Diplômes et relevés de notes + traductions assermentées (pays non francophone)
- Attestation donnant accès aux études universitaires dans le pays d'origine (ne concerne que les L1)
- Test de langue niveau B2 (pays non francophones)

Pour les étudiants boursiers :

- Notification du CROUS 2018-2019 (attribution conditionnelle ou définitive pour une formation de l'UFR Droit et Science Politique)

Pour les étudiants salariés :

- Contrat de travail

Pour les étudiants mineurs :

- Autorisation d'inscription des titulaires de l'autorité parentale

Pour les pupilles de la Nation et les Réfugiés politiques:

- Attestation (original + copie)

Pour les étudiants en situation de handicap (80%) :

- Attestation Maison Départementale des Personnes Handicapées (original + copie)